

Dans l'Yonne, le DMP progresse

En France, 1 433 926 DMP ouverts, soit 3,6 % de la population. Et dans l'Yonne ? En présence du Président du Conseil de l'Ordre des Médecins, la CPAM de l'Yonne a organisé une conférence de presse lundi 3 décembre pour rappeler les enjeux de santé publique et l'intérêt pour chacun d'ouvrir un **Dossier Médical Partagé** ou DMP.

Le Dossier Médical Partagé va **faciliter la prise en charge médicale**, par exemple en limitant le risque de mélanger des médicaments (iatrogénie ou interactions médicamenteuses), les allergies ou les incompatibilités de traitements. Il permet aussi d'éviter les prescriptions et les examens en double.

Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé est un **carnet de santé numérique** : il permet d'accéder à ses informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé de son choix.

Un accès simple et sécurisé. Seuls le patient et les professionnels de santé autorisés peuvent y accéder et l'alimenter.

Pour accéder au Dossier Médical Partagé, il suffit de se connecter au site **dmp.fr** ou de télécharger l'**appli DMP** (gratuite et sécurisée) pour consulter ou enrichir son DMP sur un smartphone ou une tablette.

Le DMP a un caractère universel : il est **ouvert à tous**, et accessible sur l'ensemble du territoire national.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE DMP :

☑ le site www.dmp.fr,

☑ « DMP Info Service » au **0 810 331 133** (service 0,06 €/min + prix d'appel),

☑ Parlez-en à votre **pharmacien** ou à votre **médecin**,

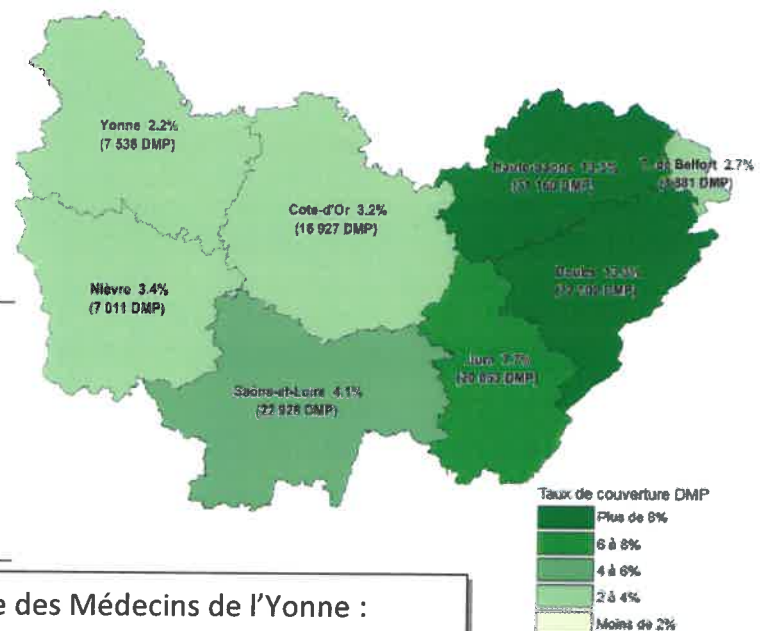
☑ Demandez à un conseiller de votre CPAM en prenant **RDV au 36 46** (service 0,06 €/min + prix d'appel).

Au 25/11/2018, l'Yonne compte 7 538 DMP ouverts, soit un taux de couverture de 2,2 % de la population. Au 03/12/2018, 8 432 DMP, et le nombre augmente chaque jour !

En Bourgogne Franche-Comté, 181 600 DMP sont ouverts pour un taux de couverture de 6,5 %.

⇒ **60 000 DMP sont attendus dans l'Yonne**, et 522 000 DMP en Bourgogne Franche-Comté, avant la fin de l'année 2019.

⇒ Environ 1,5 million de DMP sont attendus pour notre région d'ici 2022.



Docteur MIARD, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Yonne :
 « Un projet lancé depuis 14 ans et qui était attendu par les professionnels de santé pour faire gagner du temps médical. C'est une avancée capitale pour la santé du patient à condition que tout le monde joue le jeu. »

DMP :
 LE DOSSIER MÉDICAL QUI GARDE EN MÉMOIRE
 TOUTES VOS INFORMATIONS DE SANTÉ.